

Règlement de consultation

Commune d'ANOR

FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL

Table des matières

ARTICLE 1 :	OBJET DU MARCHÉ PUBLIC.....	3
ARTICLE 2 :	PROCEDURE DE PASSATION.....	3
ARTICLE 3 :	CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
ARTICLE 4 :	DURÉE DU MARCHÉ	3
ARTICLE 5 :	VARIANTES	3
ARTICLE 6 :	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
ARTICLE 7 :	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	4
7.1	Pièces relatives à la candidature.....	4
7.2	Pièces relatives à l'offre.....	4
ARTICLE 8 :	CONDITION D'ENVOI DES PROPOSITIONS.....	5
ARTICLE 9 :	OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES PROPOSITIONS.....	5
9.1	Critères d'attribution.....	5
ARTICLE 10 :	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	6

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE PUBLIC

Marché public - Fourniture de gaz naturel rendu site pour l'alimentation des points de livraison listés dans l'annexe du CCATP et autres missions.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION

Procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code de la commande publique).

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les entreprises peuvent présenter leur candidature ou leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché.

Il n'est pas autorisé aux candidats de se présenter à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

ARTICLE 4 : DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois, 24 mois, 36 mois ou 48 mois.

La fourniture de gaz naturel prendra effet à compter du 15 juin 2024.

Variante	Début du marché	Fin du marché	Durée
1	15 juin 2024	14 juin 2025	12 mois
2	15 juin 2024	14 juin 2026	24 mois
3	15 juin 2024	14 juin 2027	36 mois
4	15 juin 2024	14 juin 2028	48 mois

ARTICLE 5 : VARIANTES

Les variantes sont autorisées concernant la durée du marché pouvant aller jusqu'à 48 mois.

Quelle que soit l'offre remise le candidat peut remettre une offre sur une durée de 12 mois, 24 mois, 36 mois et 48 mois.

Variante	Début du marché	Fin du marché	Durée
1	15 juin 2024	14 juin 2025	12 mois
2	15 juin 2024	14 juin 2026	24 mois
3	15 juin 2024	14 juin 2027	36 mois
4	15 juin 2024	14 juin 2028	48 mois

Le contrat est traité à prix fixe.

Le prix fixe sera un prix de marché librement fixé par le fournisseur d'énergie.

Le prix fixe proposé restera identique sur toute la durée du contrat.

ARTICLE 6 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

La validité des offres est fixée par le candidat.

ARTICLE 7 : PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Le dossier doit être complet et se limiter aux seules informations et pièces demandées. Le surplus ne fera pas l'objet d'une évaluation.

L'acheteur a la possibilité de rejeter les offres dont des éléments ou des informations sont manquants.

Les pièces sont rédigées en langue française ou accompagnée d'une traduction en français.

7.1 Pièces relatives à la candidature

- Formulaire DC1 – Lettre de candidature - dûment complété
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat. Sont ainsi demandés :
 - Le chiffre d'affaires du candidat correspondant aux activités objet du présent marché sur les trois dernières années.
 - Les références relatives sur les 3 dernières années. Celles-ci reprennent le nom de l'acheteur public.
 - Les moyens humains et structurels du candidat.
 - Les références du candidat en matière de protection de l'environnement.
 - Les lieux de provenance du gaz naturel (origine des approvisionnements) et le nombre de points d'injection sur le réseau français.
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- L'autorisation de fourniture de gaz.

7.2 Pièces relatives à l'offre

- Un mémoire technique – qui sera rendu contractuel (10 pages maximum) – détaillant :

1 – Présentation de la structure (Candidature)

- ∞ Savoir-faire
- ∞ Références

2 – Moyens humains et matériels

- ∞ Coordonnées des interlocuteurs privilégiés
- ∞ Moyens matériels : logiciels, parc informatique, brevets, ...
- ∞ Ressources externes
- ∞ Organigramme de l'équipe projet intervenante

3 – Méthodologie / Modes opératoires

- ∞ Détail des modes d'interventions : sur site, réunions, distanciel... pour chaque mission
- ∞ Un modèle de documents d'échanges internes et externes
- ∞ Détail des principales sources d'approvisionnement
- ∞ Détail du processus de facturation
- ∞ Détail des modalités de services de gestion de l'énergie en ligne
- ∞ Organisation technique et commercial
- ∞ Qualité du bilan énergétique annuel

- ∞ Responsabilité sociétale du fournisseur
- ∞ Présentation et saisine du SAV
- ∞ Garantie d'approvisionnement

- Le bordereau de prix dûment complété
- Une facture type,
- Exemple de bilan annuel,
- Des extraits de l'espace client.

Acte d'engagement. Pour rappel, l'acte d'engagement (d'attribution) n'est établi qu'une fois la procédure de passation terminée.

Il n'est donc plus à remettre au moment du dépôt de l'offre.

L'acheteur rédigera l'acte d'attribution, le transmettra à l'attributaire pour vérification, date - signature et le retournera ensuite à l'acheteur qui datera et signera.

ARTICLE 8 : CONDITION D'ENVOI DES PROPOSITIONS

Date limite de remise : 31 mai 2024

Heure limite de remise : 12h00

Modalités de remise : <https://marches-securises.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches-securises.fr>

Formats de fichiers éventuellement demandés : PDF

Organisation et nommage des fichiers attendus : Un fichier PDF par élément

Adresser parallèlement une copie de sauvegarde : Oui à envoyer à l'adresse →

NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE

Commune d'Anor

5 et 5bis Rue Léo Lagrange, 59 186 Anor

Tous les échanges, quelle que soit leur teneur doivent s'effectuer via le profil d'acheteur. Aucune demande ni aucune réponse ne sera honorée verbalement.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES PROPOSITIONS

9.1 Critères d'attribution

Pour attribuer le marché au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acheteur se fonde sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution.

Note finale : 100.

Valeur économique 60%

Ce critère sera apprécié au regard de simulations réalisées, en fonction des quantités estimatives de consommation figurant au CCATP, en incluant la TVA.

Valeur technique 40%

La valeur technique est appréciée à partir du mémoire technique remis par le candidat :

- Garantie d'approvisionnement : le candidat communiquera de façon détaillé ses principales sources d'approvisionnement : 5 %
- Qualité de la facturation : 10 %
- Services de gestion de l'énergie en ligne : 25 %
- Organisation technique et commercial : 10 %
- Qualité du bilan énergétique annuel : 25 %
- Responsabilité sociétale du fournisseur : 25 %

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande, écrite via la plateforme marché public.